



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 5 janvier 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce cinquième jour de janvier deux mille quinze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Eugène Miville, conseiller siège no : 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no : 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6
Absence motivée	Kathy Côté, conseillère siège no: 2
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et profite de l'occasion pour souhaiter à tous une bonne et prospère année 2015.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2014
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2014
6. Suivi au procès-verbal du 1^{er} décembre 2014
7. Correspondance
8. Administration
 - 8.1. Mandat aux membres du comité des Ressources Humaines
 - 8.2. Renouvellement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 8.3. Achat d'un drapeau du Québec
9. Gestion Financière
 - 9.1. Factures du mois
 - 9.2. Autorisation de dépense pour une publication dans le journal Le Placoteux
 - 9.3. Le Chemin de Saint-Rémi
10. Hygiène du milieu
 - 10.1. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2015 et demande d'acte de répartition
11. Varia
12. Période de questions
13. Prochaine réunion de travail
14. Prochaine séance ordinaire
15. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
Liste des comptes à payer décembre 2014		
AQUATECH		1 026.26 \$
AUDREY D'ANJOU		400.00 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE		932.85 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE		115.31 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS		374.25 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.		41.36 \$
ÉPICERIE NJL SENC.		37.46 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS		10.85 \$
LE PLACOTEUX		185.11 \$
LÉDA VILLENEUVE	remboursement de dépenses formation	128.25 \$
LISSETTE LÉVESQUE	remboursement fête Noël	243.44 \$
MICHELLE LÉVESQUE		603.62 \$
MRC DE KAMOURSKA		5 275.76 \$
PG SOLUTIONS INC		446.26 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD		68.99 \$
RAYNALD BEAULIEU INC		125.34 \$
SERVICE D'EXTINCTEURS		198.91 \$
SERVICE SANITAIRE ROY		153.15 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME		403.12 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE INC.		875.24 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		888.52 \$
	Sous-total	12 534.05 \$
BELL CANADA		264.07 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIES		53.16 \$
HYDRO QUÉBEC (ECLAIRAGE PUBLIC)		241.47 \$
Frais caisse		70.90 \$
VISA (FOURN. BUR.)		178.33 \$
Salaire et charges sociales (1er au 31 dec)	Maryse Lizotte	11 412.71 \$
	Geneviève Cloutier	
	Anik Bouchard-Vézina	
	Bertrand Ouellet	
	Les élus et élues	
		12 220.64 \$
	GRAND TOTAL	<u>24 754.69 \$</u>

Rés.001-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, Maryse Lizotte, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.002-2015 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.003-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés.004-2015 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal du 1^{er} décembre 2014

En réponse aux questions de mesdames Bouchard concernant la formation en informatique : Le règlement visant à établir une politique d'utilisation et de location des locaux de l'hôtel de Ville et la grille tarifaire sont en révision. La location ou le prêt de salle se fait de façon ponctuelle. Dans le cas présent les besoins de la formatrice sont hebdomadaires ce qui met un frein à la location et à l'utilisation à d'autres fins.

CORRESPONDANCE

Vœux du temps des fêtes :

Député François Lapointe

Député Norbert Morin

Ville de La Pocatière

Ville Saint-Pascal

Municipalité de Saint-Denis-De-La-Bouteillerie

Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri

Municipalité de Saint-André

Centre local de développement du Kamouraska

PMT Roy assurances

Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

Transport Pierre Dionne

Monsieur Roger Lavoie, Saint-Bruno

Demande d'approbation par résolution des interventions en cours d'eau prévues en 2015 et demande d'acte de répartition

Invitation à s'inscrire à la Fête des voisins 2015

Souscription annuelle du musée François-Pilote

Le Passeport Kamouraska en hiver, projet régional

Société nationale de l'Est du Québec, drapeau du Québec

Renouvellement de la cotisation annuelle et des services de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Rés.005-2015 Mandat aux membres du comité des Ressources Humaines

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le comité des Ressources Humaines composé du Maire, de la conseillère Kathy Côté, de la conseillère Léda Villeneuve et de la directrice générale entreprennent les entrevues de sélection dans la semaine du 12 janvier pour combler le poste d'adjointe administrative.

ADOPTÉE

Rés.006-2015 Renouvellement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité renouvelle l'adhésion de la directrice générale au montant de 673\$+taxes, comprenant une assurance.

ADOPTÉE

Rés.007-2015

Achat d'un drapeau du Québec

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un drapeau fleurdelisé pour l'extérieur de l'Hôtel de Ville, tel que stipulé dans le décret 1674 du 22 juin 1967, au coût de 40\$+taxes.

ADOPTÉE

Rés.008-2015

Factures du mois

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de décembre 2014 au montant de
24 754.69 \$

ADOPTÉE

Rés.009-2015

Autorisation de dépense pour une publication dans le journal Le Placoteux

Il est proposé par le Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que, la Municipalité autorise la dépense relative à l'affichage du poste d'adjointe administrative dans le journal Le Placoteux au montant de 156\$

ADOPTÉE

Rés.010-2015

Le Chemin de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT que ce beau projet mérite une analyse en profondeur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a la volonté de respecter ses engagements et de refuser ceux qu'elle pense avoir de la difficulté à honorer;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ne nous ont pas encore dévoilé leur structure juridique et que de ce fait, la Municipalité ne connaît pas l'entité envers laquelle elle doit s'engager;

CONSIDÉRANT qu'avant de déboursier une mise de fonds, nos instances locales nous exigent un dossier de financement complet, avec preuve d'intention des fournisseurs de financement et que présentement nous n'avons reçu des promoteurs aucun document à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas l'habitude d'investir dans des projets qui ne sont pas reliés à la Municipalité;

CONSIDÉRANT surtout que d'après des informations de source fiable, le tourisme n'est pas de compétence municipale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth invite Le Chemin de Saint-Rémi à passer dans la Municipalité et à y faire des affaires comme toute autre entreprise.

Que la Municipalité aide à la mise en place de l'entreprise et à son fonctionnement, à la mesure de ses possibilités, sans aucun engagement à court, moyen ou long terme.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux promoteurs, aux autres municipalités du Kamouraska concernées et à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE

Rés.011-2015

Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2015 et demande d'acte de répartition

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur la branche 10 de la rivière St-Jean prévus par la MRC en 2015 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus à la branche 10 de la rivière St-Jean en 2015.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisées en amont des travaux.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte QUE ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉE

Varia

Rien à signaler

Période de questions (ouverture à 19h49, fermeture à 20h07)

Q1 : Madame Hélène Laboissonnière indique une correction à apporter à l'ordre du jour, nous devrions lire au point 10.1 répartition au lieu de réparation.

R1 : Maryse Lizotte, remercie Madame Laboissonnière; la correction sera apportée.

Q2 : Monsieur Guy Lévesque aimerait connaître les motifs entraînant le changement de position du conseil envers le Chemin de Saint-Rémi.

R2 : Le Maire explique que l'entente proposée est un contrat et qu'un contrat lie les parties. La structure juridique n'est pas établie. Aucune lettre d'intention des bailleurs de fonds inscrits au montage financier du promoteur n'a été soumise dans le document de présentation du promoteur. Le Conseil fait preuve de vigilance et respecte son champ de compétences en s'abstenant de participer financièrement à ce projet. La Municipalité invite Le Chemin de Saint-Rémi à passer dans la municipalité et à y faire des affaires comme toute autre entreprise, la Municipalité aidera à la mise en place de l'entreprise et à son fonctionnement, à la mesure de ses possibilités, sans aucun engagement à court, moyen ou long terme.

Q3 : Monsieur Guy Lévesque demande s'il y aura une rencontre des intéressés pour le projet d'intervention en cours d'eau de la branche 10 de la rivière St-Jean.

R3 : Le Maire : oui

Q4 : Monsieur Denis Miville demande combien de maisons sont raccordées au réseau d'égouts.

R4 : Le Maire : rue Beaulieu 15 plus 13 considérés à 0.2 unité et pour le village 67 pour un total de 84.6 unités.

Q5 : Monsieur Denis Miville aimerait connaître le nombre d'heures allouées pour le poste d'adjointe administrative.

R5 : Le Maire explique que le nombre d'heures sera déterminé lors du partage des tâches.

Q6 : Madame Murielle Bouchard demande une explication sur la dépense nommée : *Andrey D'Anjou*

R6 : La directrice indique que c'est la conception graphique de l'InfOnésime pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

Q7 : Madame Murielle Bouchard indique que la température de la salle Les Générations est plutôt fraîche et demande s'il est possible de remédier à cette situation.

R7 : Le Maire indique être venu sur place lors de la période des Fêtes, le chauffage fonctionne normalement. La température peut rapidement chuter lors de l'ouverture répétitive de la porte.

Q8 : Monsieur Guy Lévesque aimerait connaître la réponse à la question du conseiller Louis Cayer du 1^{er} décembre 2014, portant sur la surutilisation de la niveleuse et sous-entendant la qualité du gravier *local* épandu.

R8 : Le Maire indique que les chemins où le gravier local a été épandu n'ont pas fait l'objet de nivelage.

Prochaine réunion de travail

26 janvier 2015 à 19h30

Prochaine séance ordinaire

2 février 2015 à 19h30

Rés.012-2015

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures huit (20h08)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales